

DÉLIBÉRATION N° 5

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MASSE DU 13 MARS 2017

Vu le décret n° 2015-462 du 23 avril 2015 portant statut de « la Masse des douanes » et notamment son article 13 ;

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la remise gracieuse partielle de 50 % de la dette de [REDACTED]

Fait à Montreuil, le 13 mars 2017

Le président,



Rodolphe GINTZ